



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-569
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS ES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

Qu'un avis de motion a été donné le 9 mars 2026 concernant l'adoption du Règlement numéro 2026-569 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux et le projet fût également déposé et présenté.

Ce règlement qui abroge le Règlement 2022-536, se résume comme suit :

Il énonce les principales valeurs de la municipalité :

- 1° Intégrité des membres du conseil
- 2° Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil
- 3° Prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- 4° Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens
- 5° Loyauté envers la Municipalité
- 6° Recherche de l'équité

Il énonce les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité, ou en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme ;

De plus, il détermine les mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Que l'adoption de ce règlement a été faite lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le lundi 13 avril 2026, à 19 h.



L'Ascension

Le règlement numéro 2026-569 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux est disponible sur le site Web de la municipalité au www.municipalite-lascension.qc.ca ou à l'Hôtel de Ville, situé au 59, rue de L'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à L'Ascension le 21 avril 2026.

Céline Chicoine
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public en le publiant sur le site Web de la municipalité, le 21 avril 2026, entre 09 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 21 avril 2026.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière